

FLASH SANITAIRE

Communiqué du réseau FREDON - FDGDON Pays de la Loire

N°6 Mars 2015

EDITO

Le printemps sonne à notre porte...

Le soleil est de retour, même si le froid reste encore vif au petit matin. Les arbres fruitiers commencent leur explosion de fleurs, les buissons se signalent par mille petites taches blanches, les bulbes jettent leur hampe florale vers le ciel, rivalisant de couleurs chatoyantes...

Et les plantes vont jaillir de terre...

Graines, tubercules, rhizomes se préparent à germer ou redémarrer pour donner de belles plantes vigoureuses, dans vos champs, vos jardins, des bords de route, mais aussi dans des endroits parfois bien improbables, tels des monticules de terre nue, des espaces non cultivés proches de vos cultures, sous la mangeoire de votre poulailler ou de votre pigeonnier... Mais voilà, Ambrosie à feuille d'armoïse, Berce du Caucase, Datura stramoine, belles ou pas, sont indésirables...

Nous rappelant qu'il ne faut jamais baisser la garde...

Alors il faut se mettre en veille, observer son territoire, y compris lors de promenades en nature, attiser sa curiosité, s'interroger sur ce que l'on ne connaît pas ou que l'on n'a pas l'habitude de voir dans les endroits visités et ne pas hésiter à nous signaler votre découverte...

Nous serons là pour vous conseiller afin de ne pas laisser envahir vos espaces cultivés, ornementaux

Dans ce numéro

- Gérer un foyer de Berce du Caucase
- Les précautions à prendre pour détruire la plante
- Mieux vaut prévenir que guérir
- Gérer un foyer d'Ambrosie à feuille d'armoïse
- Que faire si vous trouvez une des plantes citées
- Le Frelon asiatique



FREDON Pays de la Loire
9, avenue du Bois l'Abbé
– CS 30045 –
49071 BEAUCOUZE cedex

Mail : accueil@fredonpdl.fr
Site internet
www.fredonpdl.fr

La FREDON est reconnue
Organisme à Vocation Sanitaire
depuis le 31 mars 2014.



Gérer un foyer de Berce du Caucase

☛ Ne jamais semer ou planter la Berce du Caucase.

☛ Découverte de jeunes plants : les éliminer par arrachage ou bêchage profond sans attendre. Si ces techniques ne permettent pas d'atteindre le résultat attendu ou vous paraissent impossible à mettre en œuvre, utiliser la technique suivante.

☛ Découverte d'un groupe de plantes déjà bien installées : il faut éliminer ou faire éliminer les plantes, et enlever les inflorescences avant la formation des fruits si la destruction n'est pas immédiate. Deux méthodes de destruction sont possibles :

- Coupez toutes les parties aériennes jusqu'à 15 cm du sol puis le restant de la plante à plus ou moins 10, 15 cm sous le sol, pour freiner sa régénération. Pour être efficace, la fauche doit être répétée sur la saison (jusqu'à 5 fois, de mai à septembre) et sur plusieurs années.

- En cas de zone infestée importante, l'application d'un herbicide systémique homologué sur les jeunes repousses après un fauchage est possible, mais à réserver dans des zones prioritaires d'action en fonction de l'estimation du risque : proximité de places de jeux pour enfants, lieux passants. **Dans ce cas, consulter la FDGDON avant toute initiative.**

☛ Les déchets de fauche sont éliminés en les mettant avec les déchets ménagers pour qu'ils soient incinérés. Toute autre méthode est à proscrire.



Photo : FDGDON 87

Source informations :

draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/FT_La_lutte_contre_la_Berce_du_Caucase_cle8b71c4

Les précautions à prendre pour détruire la plante

☛ Se protéger

Il faut protéger l'ensemble du corps pour éviter tout contact avec la sève : attention aux projections de gouttelettes ou de morceaux de plantes qui peuvent imprégner ou tacher les vêtements.

Utilisez des vêtements étanches : gants à manches longues, lunettes, bottes, combinaison. Après usage, lavez-les soigneusement ou détruisez-les. Se protéger également contre l'inhalation.

Ne pas oublier de nettoyer les outils à grande eau après gestion afin de ne laisser aucune trace de sève.

☛ En cas de contact avec la plante

Lavez soigneusement et rapidement à grande eau la peau.

Changez de vêtements.

Évitez toute exposition au soleil pendant au moins 48 heures, l'effet de sensibilisation persistant plusieurs jours.

En cas de réaction (peau rouge ou gonflée, cloques, fièvre,...), consultez un médecin en précisant les circonstances.



L'arrachage est possible comme le montre cette photo. Et l'on comprend l'importance de se protéger.

Si vous ne pouvez assurer ce travail, ne pas hésiter à faire appel à une entreprise d'entretien des espaces verts, en lui apportant tous les conseils nécessaires si elle ne connaît pas la plante, ou lui conseillant de nous contacter.



Source photos : <http://www.crdg.be/site/realisations-du-cr-plantes-invasives/360-campagne-2010-de-lutte-contre-les-plantes-invasives.html>

Mieux vaut prévenir que guérir

Pour éliminer les allergies dues à l'ambroisie, il faut arriver à réduire les émissions de pollen, à faire baisser la population d'ambroisie et épuiser le stock de graines.

☛ Eviter de la propager

Pour ne pas infester les terrains encore vierges, il faut accorder la plus grande attention aux transports de terre :

- Ne pas accepter de recevoir de la terre dont on ignore la provenance.
- Ne pas déposer n'importe où (sur terrain sain ou sur zones de chantier dont le sol doit rester longtemps nu) de la terre ou des déblais provenant de parcelles infestées



Photo : FDGDON 44

☛ Ne pas laisser les terrains nus ou en friche

L'ambroisie ayant besoin de lumière pour germer et redoutant la concurrence, il convient de mettre en œuvre toutes les techniques qui peuvent s'opposer à son développement :

- Eviter autant que faire se peut de retourner ou gratter une terre que l'on sait infestée.
- Réinstaller le plus vite possible un couvert végétal : aménagement paysager, végétaliser (implanter une couverture végétale quand elle est inexistante ou augmenter la couverture végétale existante), pelouse.
- Protéger le sol par des matériaux bloquant la végétation : géotextiles, paillis de copeaux de bois, broyats de palettes, pierre concassée...
- Favoriser la croissance des végétaux en place pour faire concurrence à l'ambroisie (graminées, luzerne, ...).

Gérer un foyer d'Ambroisie à feuille d'armoïse

Quand l'ambroisie est observée sur un terrain, il faut organiser une intervention rapide visant à la supprimer.

L'intervention doit être adaptée au stade de développement de la plante, à l'envergure de l'infestation ou la surface touchée, ainsi qu'au milieu (espace) concerné.

L'objectif premier est de supprimer les fleurs mâles pour empêcher d'abord l'émission de pollen, puis la production de graines.

☛ Cas de quelques plantes, de petites surfaces ou de densités moyennes d'infestation

On favorisera l'arrachage manuel ou un travail mécanique du sol.

Agir à la fin de la croissance végétative (avant la floraison).

Le compostage des plantes arrachées est possible.

Le port de gants est recommandé.

☛ Cas de surfaces importantes

On utilisera le fauchage, le broyage ou la tonte.

Il faut intervenir également avant la floraison, en prenant les précautions d'usage.

La hauteur de coupe préconisée est entre 2 et 6 cm ou vers 10 cm quand le couvert de graminées est important.

L'utilisation de la tondeuse rotative ou de la débroussailleuse à fil est possible.

Une fréquence élevée de la tonte améliore l'efficacité.

Si l'ambroisie a commencé sa floraison, on évitera le compostage.

☛ Cas des cultures agricoles

Au sein des cultures, l'ambroisie est souvent cachée : c'est le cas dans le blé. Lors des moissons, la barre de coupe ne descend pas assez bas. Des ramifications restent et peuvent fleurir. Le déchaumage sera alors essentiel et devra être fait deux fois.

De nombreux désherbants existent et peuvent être utilisés. Mais certaines cultures sont sensibles, en particulier le tournesol, car il est de la même famille que l'ambroisie. Le producteur devra alors choisir ses techniques de lutte en fonction des variétés de tournesol choisies (résistantes à certains herbicides ou non).

Il devra souvent combiner techniques culturales (rotation culturale, faux semis, broyage et fauchage...), travail mécanique du sol (binage) et lutte chimique.

Que faire si vous trouvez une des plantes citées ?

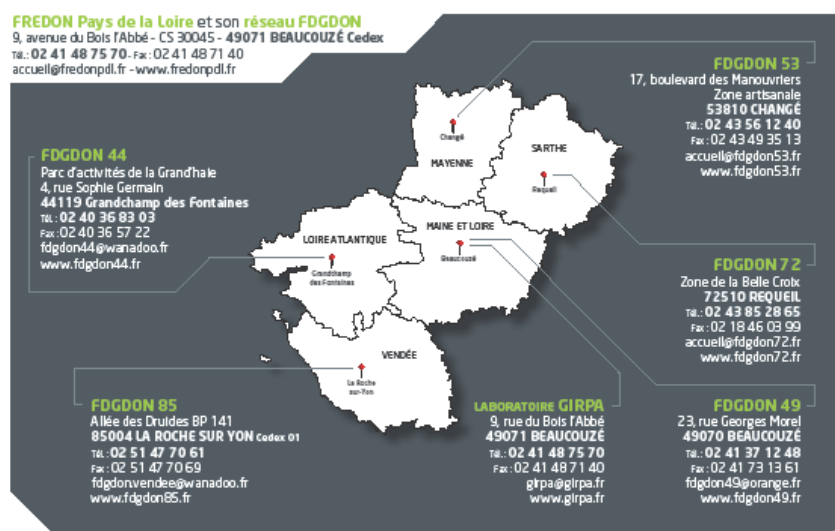
Le plan de surveillance, de prévention et de lutte contre certaines espèces végétales et animales posant des problèmes de santé publique fait de chacun de nous (agriculteur, jardinier, agent communal d'entretien, paysagiste, élu...) un acteur important et responsable qui participe à la connaissance de la colonisation du territoire, à la prévention des risques, à la limitation de la propagation des espèces visées, voire à leur éradication quand cela est encore possible.

C'est pour cela que, dès que vous soupçonnez la présence d'une plante indésirable, avant d'envisager sa destruction, vous appelez la FDGDON de votre département (coordonnées ci-contre).

Un conseiller technique se déplacera pour confirmer ou infirmer votre diagnostic. Il pourra le faire aussi sur photo, s'il n'est pas disponible immédiatement ; dans ce cas, vous pourrez lui envoyer quelques clichés.

Ensuite, il vous conseillera sur les moyens à employer pour engager la démarche de lutte : protection, moyens techniques, suivi de votre chantier sur l'année...

« Votre participation est essentielle à la réussite d'un tel plan d'actions ! »



Le Frelon asiatique (*Vespa velutina velutina*)

Cet insecte invasif, de l'ordre des hyménoptères (un des groupes d'insectes le plus important au monde car on y compte plus de 120 000 espèces), a colonisé le territoire des Pays de la Loire, depuis son arrivée en Vendée en 2008.

Nous avons été questionnés sur son absence du programme d'actions mené en partenariat avec l'ARS des Pays de la Loire. Pourquoi ?

De 2004, année d'arrivée du Frelon asiatique sur le territoire français, à 2012, aucune réglementation n'a classé l'insecte, laissant les professionnels apicoles et les collectivités locales se débattre avec l'insecte et les moyens de lutte existants. Il a fallu attendre décembre 2012 pour que le Frelon asiatique soit classé « danger sanitaire » de catégorie 2, pour le domaine animal, au titre de son impact sur les abeilles. En effet, son impact sur l'humain n'étant pas supérieur à celui du Frelon européen (*Vespa crabo*), aucune action spécifique n'a été envisagée par l'ARS.

Vos contacts départementaux :

FDGDON 44 : 02 40 36 83 03

Contact : Vincent Brochard
fdgdon44@wanadoo.fr

FDGDON 49 : 02 41 37 12 48

Contact : Dany Chauviré
fdgdon49@orange.fr

FDGDON 53 : 02 43 56 12 40

Contact : Francine Gastinel
techniciens@fdgdon53.fr

FDGDON 72 : 02 43 85 28 65

Contact : Fabrice Perrotin
accueil@fdgdon72.fr

FDGDON 85 : 02 51 47 70 61

Contact : Johan Bornier
fdgdec.vendee@wanadoo.fr

Rédaction : FREDON Pays de la Loire — 02 41 48 75 70
Direction générale — Service communication

